DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

Soutenance de thèse

Aurélie STEFFAN

« La certification des comptes publics »

Jeudi 26 novembre 2026
Faculté de droit et des sciences politiques
Amphi B - 14h

Mots-clés

collectivités locales

comptabilité publique

Cour des comptes

droit public financier

finances publiques

qualité comptable

Résumé de la thèse

Présentée comme un gage de transparence et de fiabilité, la certification des comptes publics repose sur un présupposé d'utilité rarement interrogé, que la recherche soumet à l'épreuve, de sa mise en place à sa mise en œuvre et à ses résultats.

Elle procède d'une double volonté. Une volonté d'hybridation avec le système privé, d'abord : héritière des déclarations de conformité de la Cour des comptes, elle emprunte à l'audit légal ses critères, sa méthode et sa forme d'opinion. Une volonté d'uniformisation dans le système public, ensuite : conçu pour l'État, le modèle a été étendu à d'autres administrations publiques, puis, dernière étape à ce jour, expérimenté auprès des collectivités locales, où la conduite de l'expérimentation et les spécificités locales ont révélé es limites du mimétisme.

La recherche établit que la certification vaut comme cheminement bien plus que comme résultat. Son utilité, surtout gestionnaire, tient à la transformation qu'elle impose : contrôle interne, inventaire des immobilisations, culture de la reddition des comptes… Elle s'essouffle lorsque les réserves cessent d'être levées, faute de portée juridique attachée à l'opinion du certificateur et de destinataires qui s'en saisissent. Elle relève en cela d'une logique attestataire, qui donne à voir la prise en charge d'un problème davantage qu'un résultat.

Elle participe ainsi d'une quête inaboutie de crédibilisation des comptes publics, qui ne peut progresser si les constats des certificateurs restent sans suite.

Thèse préparée sous la direction d'Antoinette HASTINGS, professeure des Universités à Nantes Université et de Louis BAHOUGNE, professeur des universités à Nantes Université

Membres du jury

- Stéphanie DAMAREY, professeure des Universités, Université de Lille (Rapporteure)
- Alain PARIENTE, professeur des universités, Université de Bordeaux (Rapporteur)
- Xavier CABANNES, professeur des universités, Université Paris Cité
- Anne-Claire DUFOUR, maître de conférences, Nantes Université

Droit et Changement Social
UMR CNRS 6297
Chemin de la Censive du Tertre
44300 Nantes Cedex 3

Faculté de droit et des sciences politiques
Pôle Sociétés
Nantes Université